



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240528_15**

**ACHAT D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 356-C-57 DANS LE CADRE
D'UN PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE**

Date du Conseil Municipal : 28 mai 2024
Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 34
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domic, BLEROT Damien, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DORGERE François (à John MICHEL), GOULLEY Martine (à Véronique THIBOUT), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : ADELIN Jean-Michel, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1311-9 à L. 1311-13 et L. 2241-1 ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant :

- Que l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 356-C-57, d'une surface approximative de 50 m², permettrait d'élargir la voirie au croisement de la route de Bernay et de la route de Sainte-Marguerite aux Jonquerets-de-Livet ;
- Que le propriétaire de la parcelle cadastrée n° 356-C-57 propose de vendre la portion de parcelle à l'euro symbolique ;
- Que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune ;

Décide : à l'unanimité (34 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser l'acquisition au prix de 1 € de la portion de parcelle cadastrée n° 356-C-57 ;
- D'autoriser M. le Maire à engager les procédures de bornage, aux frais de la Commune ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.